

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
26/05/2026	26/05/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 17
		Votants la présente délibération	= 17

L'an deux mil vingt-six, le Lundi premier juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de Louplande.

Etaient présents : Noël TELLIER, Gaël PELTIOT, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORIOT, Betty GAZEAU, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Willy AUBERT, Anne-Sophie COUDERC, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Ludivine ENGOULVENT, Guillaume FRETAULT, Ludivine CHEVALIER,

Absentes excusées : Suzy DIEUL, Séverine NICAISE

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas GOUFFIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 01.06.2026-3

▪ 3°) Communauté de Communes du Val de Sarthe – Modification des statuts : composition du bureau :

Par délibération en date du 16 avril 2026, le Conseil de communauté a proposé la modification des statuts de la Cdc concernant l'article 7 :

- **Rédaction actuelle** : «le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et d'un autre membre»
- **Nouvelle rédaction** : « le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et des conseillers délégués ».

Le Conseil Municipal de Louplande, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté, concernant l'article 7,
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté,
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 3 juin 2026

pour copie conforme
Louplande, le 3 juin 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance :
Thomas GOUFFIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260601-01062026-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2026
Affichage : 18/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

